



GAB 44

LES AGRICULTEURS BIO
DE LOIRE-ATLANTIQUE



ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE 2025



LE CA DU GAB 44 VOUS ENCOURAGE À VOTER !

Le réseau FNAB est aujourd'hui l'organisation principale de défense des intérêts des producteurs bio et de développement de l'agriculture biologique. La chambre d'agriculture régionale est un partenaire de la CAB mais aussi des GAB pouvant, si elle en a la volonté politique, travailler aussi au service de la bio. C'est pourquoi le conseil d'administration du GAB 44 a proposé aux 3 syndicats présentant une liste aux élections professionnelles de donner leur position sur 5 questions :

1. **En tant que syndicat de défense des intérêts de tous les agriculteurs et agricultrices, que comptez-vous faire pour qu'ils et elles et leurs salarié.e.s ne soient plus exposé.e.s aux produits chimiques dans l'exercice de leur métier ?**
2. **2 % seulement des cours d'eau de Loire Atlantique sont de qualité satisfaisante, que pensez-vous faire pour améliorer cette situation ?**
3. **Au regard de la suppression des aides au maintien en bio dans toute la France, soutiendrez-vous, dès 2025, une augmentation de l'Ecorégime à 145 €/ha pour les fermes certifiées bio ?**
4. **Quelles sont vos propositions pour développer la vente des produits bio ?**
5. **Quelle est votre politique d'installation en bio et de maintien des fermes bio en bio lors des transmissions ?**

Par ordre alphabétique des noms de syndicats, voici les retours que nous avons eus :

CONFÉDÉRATION PAYSANNE

1- En tant que syndicat de défense des intérêts de tous les agriculteurs et agricultrices, que comptez-vous faire pour qu'ils et elles et leurs salarié.e.s ne soient plus exposé.e.s aux produits chimiques dans l'exercice de leur métier ?

1- DÉFENDRE LA POLYCLTURE ÉLEVAGE.

La réduction de l'usage des produits chimiques (pesticides, engrais, médicaments) est prioritairement liée à la mise en place et au maintien de système ou l'équilibre sol-plante-animal est respecté. La première action sera donc, en fil rouge de nos politiques d'attribution foncière et d'installation-transmission, de défendre le système de polyculture élevage caractéristique de la Loire Atlantique contre la céréalisation rampante en cours. Elle consistera également à plaider pour un transfert supplémentaire du budget du 1^{er} vers le 2nd pilier de la PAC, pour ouvrir des MAEC systèmes et l'aide au maintien à l'agriculture biologique (MAB) sur tout le territoire, en assurant un budget suffisant et un paiement dans les temps.

2- CRÉER UN CONTEXTE DE REDUCTION DES ENGRAIS ET PESTICIDES.

Il est évident que malgré les problèmes avérés que posent de nombreux produits chimiques sur la santé et l'environnement, leur usage reste banalisé et encouragé en agriculture. Nous avons un enjeu très fort autour de la reprise de la communication réalisé par la chambre d'agriculture, pour ne plus avoir un journal départemental aux mains de la FNSEA qui hurle contre les ZNT, mais au contraire, un journal indépendant du syndicalisme qui valorise les expériences de réduction de l'usage des produits chimiques et ose laisser un espace d'expression à des associations comme phytovictimes. Il nous sera également possible de changer l'état d'esprit avec lequel sont abordés les plans nationaux comme écophyto. La FNSEA l'a utilisé pour exposer les limites des réductions de pesticides, nous les utiliserons pour diffuser les solutions et les réussites. Nous souhaitons enfin, construire une coopération efficace avec les structures qui accompagnent les transitions, comme le Gab ou le Civam, dans une logique de complémentarité et non de concurrence.

2. 2% seulement des cours d'eau de Loire-Atlantique sont de qualité satisfaisante, que pensez-vous faire pour améliorer cette situation ?

La réduction de l'usage des produits chimiques vu précédemment est une partie importante de la réponse à cette question. En complément, nous ambitionnons de rétablir un dialogue apaisé entre la profession agricole, les élus locaux et les différentes organisations en charge de la qualité de l'eau. La posture de la FNSEA consistant à nier les liens entre agriculture et qualité de l'eau n'est plus tenable. Nous devons regarder ces problèmes en face et participer activement à la construction de solutions communes.

3- Au regard de la suppression des aides au maintien en bio dans toute la

France, soutiendrez-vous, dès 2025, une augmentation de l'Ecorégime à 145 €/ha pour les fermes certifiées bio ?

Nous n'avons pas attendu 2025, et nous allons plus loin. Pour une PAC en faveur de la transition agroécologique, nous défendons :

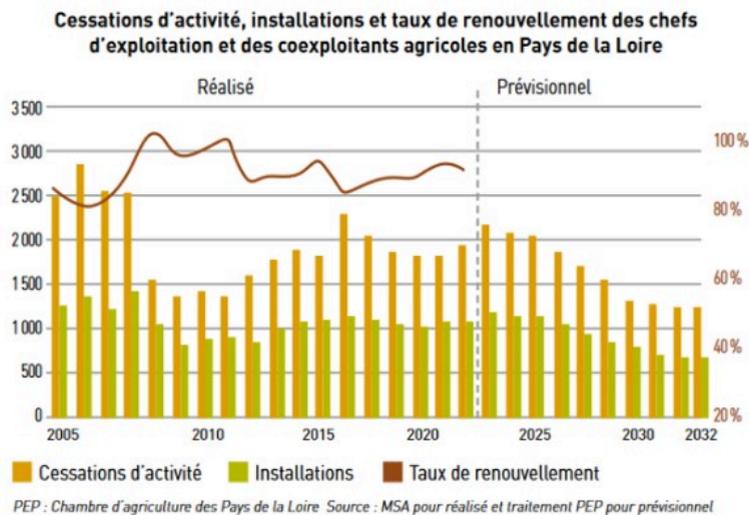
- Une conditionnalité environnementale plus pratique et moins technique, adaptée à l'agriculture paysanne qui protège réellement l'eau, des sols, de la biodiversité, réduisant l'usage des engrais et pesticides. Elle doit inciter le recours à des pratiques vertueuses et non se réduire à un contrôle-sanction.
- Grâce à un transfert supplémentaire du budget du premier vers le second pilier, ouvrir des MAECsystèmes et l'aide au maintien à l'agriculture biologique (MAB) sur tout le territoire en assurant un budget suffisant et un paiement dans les temps.
- Un écorégime soutenant uniquement des pratiques ambitieuses : augmentation du montant unitaire, notamment pour la bio (au moins 145 euros/ha), pour soutenir davantage une réelle évolution des pratiques (rotation des cultures, couverture des sols, etc.) ainsi que les infrastructures agroécologiques (haies, arbres, mares, etc.).
- Prioriser les investissements en faveur de la transition agroécologique et non de l'agriculture de précision, consistant en une illusion techno-solutionniste.

4- Quelles sont vos propositions pour développer la vente des produits bio ?

Les moyens d'actions sur les ventes de produits biologiques en filières longues resteront limités depuis une chambre d'agriculture départementale, avec dans le meilleur des cas un travail efficace avec les collectivités en charge de restauration collective. Néanmoins, un bon score national de la confédération paysanne permettrait d'augmenter son poids dans les interprofessions et les possibilités de flécher davantage de budget de communication vers les produits biologiques. Pour la vente directe, nous souhaitons mettre en avant tous les partenaires qui recensent les points de vente directe (comme le GAB), les marchés, fêtes paysannes, marchés exceptionnels de producteurs...et ne pas se limiter qu'au réseau "bienvenue à la ferme" ou au réseau proximité.fr pour la restauration collective. De la même manière nous voulons proposer de la visibilité aux initiatives des territoires (PAT) ou aux réseaux de producteurs comme le kiosque paysan.

5- Quelle est votre politique d'installation en bio et de maintien des fermes bio en bio lors des transmissions ?

L'installation-transmission est un axe prioritaire de notre action et le restera si nous sommes amenés à gouverner la chambre d'agriculture.



Comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessus, la région Pays de la Loire devrait connaître environ 2000 cessations d'activités annuelles sur les prochaines années (2/3 départs en retraite, 1/3 départs anticipés) et enregistre chaque année un peu plus de 1000 installations (aidées et non aidées). C'est donc près de 1000 exploitants qui disparaissent chaque année sur les 30 000 que comptent la région. Au vu de l'urgence autour du renouvellement des générations nous souhaitons :

1- AMELIORER L'ATTRACTIVITE DU METIER

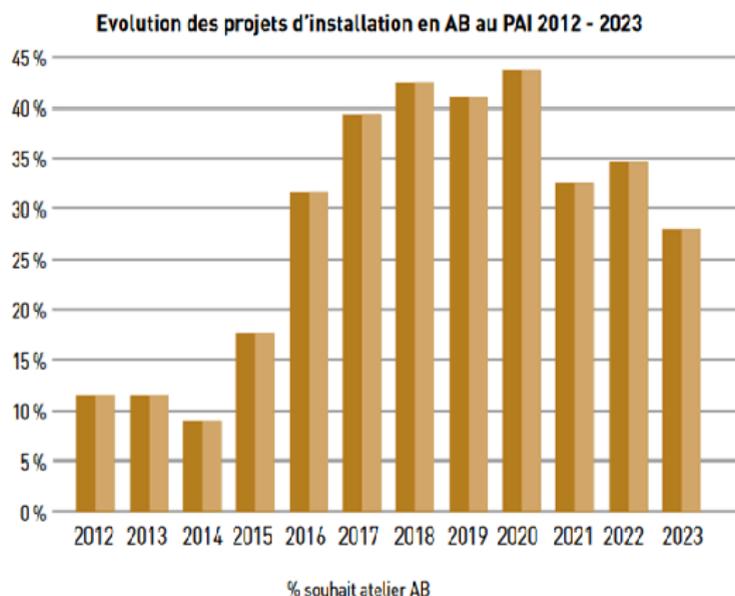
En refondant la stratégie de communication de JA qui pensent que l'attractivité de l'agriculture passe par la surenchère technologique, nous insisterons au contraire sur les éléments qui donnent du sens à notre métier, comme le travail avec la nature, la qualité de l'alimentation, etc.

2- FACILITER L'ACCUEIL DANS LE METIER DES CANDIDATS A L'INSTALLATION

Au cours des dernières années, nous avons contribué à la création d'outil d'accueil de porteurs de projet et d'accompagnement à l'installation, qui se sont concrétisés dans les actions de CAP 44 et de la CIAP. Nous continuerons à encourager les formes innovantes d'accompagnement sans négliger les dispositifs historiques comme le RDI, qui ont toutes leur légitimité, tout en essayant de mieux les faire vivre.

3- SENSIBILISER LES CEDANTS A LA TRANSMISSION

Les formations et les accompagnements à la transmission se multiplient, mais un trop grand nombre d'agricultrices et d'agriculteurs en fin de carrière restent éloignés de ces dispositifs. Nous agirons dans chaque territoire pour relancer la sensibilisation sur l'importance de la préparation à la transmission. Pour ce qui est spécifique à l'agriculture biologique, installation bio signifie candidat bio. Comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-dessous qui reprend les intentions d'installation en agriculture biologique pour les Pays de la Loire, les candidats à la bio se maintiennent à un niveau important mais cette proportion dépend assez nettement de la conjoncture de l'agriculture biologique.



👉 COORDINATION RURALE

Nous n'avons pas reçu de réponse.

👉 FNSEA / JA :

La FNSEA / JA n'a pas répondu à nos 5 questions mais a envoyé le texte suivant. À noter, contrairement à ce qui est écrit ci dessous, le crédit d'impôt bio réhaussé à 4 500 € a été obtenu grâce à la mobilisation du réseau FNAB.

La FNSEA défend depuis toujours **toutes les formes d'agriculture**, y compris l'agriculture biologique. Notre réseau, composé de représentants syndicaux présents dans tous les territoires et dans toutes les filières, reflète notre attachement à la diversité des pratiques agricoles. Cette diversité est un atout pour notre souveraineté alimentaire, et la cohésion entre filières est essentielle pour renforcer notre agriculture dans un contexte de transitions écologiques et économiques.

A plusieurs reprises, nous avons démontré notre soutien actif à l'agriculture biologique par des mesures concrètes :

- **Le relèvement du crédit d'impôt pour l'agriculture biologique** de 3 500 à 4 500 euros par bénéficiaire et par an, pour la période 2023-2025, obtenu grâce au travail de la FNSEA.
- Notre participation active à l'élaboration et au renforcement des moyens du programme Ambition Bio 2027, pour structurer davantage cette filière, développer la communication et la sensibilisation des consommateurs à la consommation.
- Dès sa prise de fonction au printemps 2023, le président de la FNSEA a réaffirmé la nécessité d'un soutien renforcé aux producteurs bio confrontés à une crise économique majeure. Ce travail a abouti à la mise en place d'aides conjoncturelles de près de 200 millions d'euros en 2023 et 2024, pour

Ces initiatives, qui devraient être prises en exemple, illustrent clairement notre engagement en faveur de l'agriculture biologique, comme de toutes les autres formes d'agriculture. Nous agissons pour que la bio, tout comme les autres modes de production, s'inscrive dans un modèle agricole viable et résilient. A ce titre, nous soutenons une agriculture biologique rémunératrice, qui ne survie pas sous perfusion.

Toute initiative qui viendrait à remettre en question cet engagement ne pourrait être acceptée ni au niveau national, ni au niveau des territoires.

Enfin nous souhaitons rappeler que notre responsabilité collective est de garantir la cohésion et le respect mutuel entre toutes les filières agricoles, afin de répondre aux défis actuels tout en valorisant le travail de chaque agriculteur.

Nous avons besoin d'un maximum de voix dans les Chambres d'Agriculture favorables au développement de l'agriculture bio, c'est pourquoi le CA du GAB 44 vous appelle à voter et à encourager vos collègues à voter !

Anne-Marie Loury et Erwan Provost, co-président-es du GAB 44

Informations de la Préfecture

ÉLECTIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Jusqu'au 31 janvier 2025



Je vote en ligne...

Rendez-vous sur le site jevote2025.chambre-agriculture.fr

Connectez-vous grâce à votre **code d'accès** reçu par courrier, suivez les **instructions** de vote et **validez** : c'est simple et rapide !

Pour voter, vous pouvez aussi **scanner ce QR code**



...ou par voie postale

- 1 Mettez le **bulletin de vote** dans l'enveloppe opaque de vote
- 2 Découpez votre **carte d'émargement**
- 3 Glissez l'enveloppe opaque de vote et la carte d'émargement dans l'**enveloppe à 3 fenêtres** fournie, signez l'enveloppe au verso
- 4 **Postez** l'enveloppe avant le 31.01.2025



GAB 44

1, rue Marie Curie
44 170 Nozay
accueil@gab44.org
02 40 79 46 57
gab44.org



Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en envoyant votre demande par e-mail à l'adresse communication@gab44.org ou par téléphone au 02 40 79 46 57. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

[Se désinscrire](#)



© 2024 GAB 44